

# Réforme du suivi du Partenariat mondial

**Document d'analyse des liens avec le Programme 2030** [Juin 2021]

On trouvera dans le présent document, fruit du travail de l'Équipe d'Appui Conjointe PNUD-OCDE réalisé avec les conseils de la coprésidence du Partenariat mondial, une évaluation des liens entre le suivi du Partenariat mondial et le *reporting*, le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD, dans le but de fournir des recommandations sur la manière de maintenir et de renforcer davantage ces liens, dans le cadre des efforts d'envergure actuellement déployés pour réformer l'exercice de suivi du Partenariat mondial. Trois types de liens en particulier font l'objet d'un examen approfondi : le lien entre les cadres de suivi et d'indicateurs du Partenariat mondial et les ODD ; les liens entre les différents processus au niveau mondial ; et les liens au sein des processus au niveau des pays. Cette analyse fait ressortir des points importants en ce qui concerne la manière dont ces liens pourraient être renforcés ou maintenus, et constitue une base de travail précieuse dans le cadre de la réforme en cours du suivi du Partenariat mondial.

Personnes à contacter :

Mme Rebekah CHEW, courriel : [Rebekah.CHEW@undp.org](mailto:Rebekah.CHEW@undp.org)

M. Yoshinori ASADA, courriel : [Yoshinori.ASADA@undp.org](mailto:Yoshinori.ASADA@undp.org)

Mme Valentina ORRU, courriel : [Valentina.ORRU@oecd.org](mailto:Valentina.ORRU@oecd.org)

# Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Résumé.....   | 3  |
| (1) Contexte.....   | 5  |
| (1.1) Objectif.....   | 5  |
| (1.2) Éléments de contexte concernant l’alignement du suivi du Partenariat mondial sur le Programme 2030.....                   | 6  |
| (1.3) Retours d’expérience et attentes des parties prenantes du Partenariat mondial en ce qui concerne la réforme en cours..... | 6  |
| (1.4) Grille d’analyse pour évaluer les liens entre les ODD et le suivi du Partenariat mondial.....                             | 7  |
| (2) Liens avec les ODD .....  | 8  |
| <b>(2.1) Cadre de suivi</b> .....   | 8  |
| <b>(2.2) Processus au niveau mondial</b> .....  | 19 |
| <b>(2.3) Processus au niveau des pays</b> .....   | 23 |
| (3) Perspectives.....   | 32 |

\*\*\*

# Résumé

On trouvera dans le présent document une évaluation des liens entre le suivi du Partenariat mondial et le *reporting*, le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD, dans le but de fournir des recommandations sur la manière de maintenir et de renforcer davantage ces liens, dans le cadre des efforts d'envergure actuellement déployés pour réformer l'exercice de suivi du Partenariat mondial. Trois types de liens en particulier font l'objet d'un examen approfondi : le lien entre les cadres de suivi et d'indicateurs du Partenariat mondial et les ODD ; les liens entre les différents processus au niveau mondial ; et les liens au sein des processus au niveau des pays. L'analyse de chaque type de liens fait ressortir des points importants en ce qui concerne la manière dont ceux-ci pourraient être renforcés ou maintenus, et fournit une base de travail précieuse dans le cadre de la réforme en cours du suivi du Partenariat mondial.

**Cadre de suivi.** Le présent document étudie le lien entre le cadre du suivi du Partenariat mondial et le cadre d'indicateurs relatifs aux ODD, ainsi que la manière dont le suivi du Partenariat mondial peut maintenir ses liens avec les trois indicateurs ODD pour lesquels il génère actuellement des données. En substance, il n'est possible de produire des données concernant l'indicateur 17.16.1 qu'en procédant à l'exercice de suivi du Partenariat mondial, car il s'agit d'un indicateur composite qui nécessite une participation à l'exercice de suivi pour être mesuré. En ce qui concerne les indicateurs ODD 17.15.1 et 5.c.1, deux options sont envisageables : produire des données dans le cadre de l'exercice de suivi ou de façon indépendante au moyen des processus au niveau des pays. Intégrer les indicateurs ODD 17.15.1 et 5.c.1 dans les systèmes nationaux peut s'avérer difficile pour certains pays partenaires, à plus forte raison pour l'indicateur 17.15.1 du fait de sa complexité. Cependant, le Partenariat mondial pourrait veiller à fournir un appui et des conseils plus efficaces aux pays qui souhaiteraient le faire à l'avenir. Pour ce qui est de modifier ou d'ajouter des indicateurs ODD, l'adoption de nouveaux indicateurs au cadre des ODD paraît peu probable. Les propositions de modifications importantes aux indicateurs existants sont soumises à un examen minutieux et, en l'absence de nouvelles données disponibles sur les trois indicateurs ODD produits par le suivi du Partenariat mondial avant l'examen complet du cadre d'indicateurs relatifs aux ODD de 2025, ces indicateurs risqueraient d'être remplacés ou supprimés.

**Processus au niveau mondial.** Le présent document traite ensuite les processus au niveau mondial permettant de s'assurer que les liens existant entre le suivi du Partenariat mondial et le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD sont maintenus, et présente les possibilités de renforcement de ces liens. Cette partie du document fait référence aux options présentées dans le document consacré à l'organisation de l'exercice de suivi<sup>1</sup>. Si l'exercice de suivi est réalisé par tous les pays en même temps, quoique moins fréquemment que par le passé (à savoir tous les trois ou quatre ans), le fait de continuer à communiquer les données et les résultats en matière d'ODD à la Division de statistique des Nations Unies, ainsi qu'à d'autres processus des Nations Unies, ne devrait pas poser de problème. Néanmoins, si les données sont disponibles tous les cinq ans, voire davantage, cela pourrait occasionner des difficultés au cours du prochain examen complet du cadre d'indicateurs relatifs aux ODD en 2025. Par ailleurs, si l'exercice est mené par vagues, l'Équipe d'Appui Conjointe PNUD-OCDE pourrait, à condition d'être dotée de capacités suffisantes, continuer à rendre compte régulièrement, tout en fournissant des données sur les pays après chaque vague et des données globales de manière continue. L'avantage des données glissantes est que, lorsqu'une majorité de pays ont fourni leurs données, la série globale de données peut être mise à jour à la suite de chaque vague. Cela pourrait faciliter la communication de données nouvelles, plus régulièrement que dans la pratique actuelle, sans qu'il soit pour autant nécessaire que tous les pays partenaires participent à chaque vague.

**Processus au niveau des pays.** Pour examiner le dernier type de liens, la question est posée de savoir dans quelle mesure le suivi du Partenariat mondial est intégré aux cadres des ODD au niveau des pays

---

<sup>1</sup> Le document d'analyse sur l'organisation de l'exercice de suivi est disponible [ici](#).

et aux processus de *reporting*, et si ce lien pourrait ou non être renforcé. Si certains pays utilisent les résultats obtenus dans le cadre du suivi du Partenariat mondial pour réaliser leur examen national volontaire (ENV) sur la mise en œuvre des ODD, la volonté des pays de renforcer le lien entre le suivi du Partenariat mondial et le suivi des ODD, en ce qui concerne les différents processus, mécanismes et acteurs impliqués, n'apparaît pas clairement. Certains éléments sont présentés, notamment la question de savoir s'il est opportun de renforcer le lien avec les ENV. Au-delà de ces examens, il semble qu'une plus grande souplesse concernant le moment où les pays peuvent contribuer au processus de suivi du Partenariat mondial permettra une institutionnalisation plus efficace du processus de suivi et de ses résultats au niveau des pays. Cela pourrait donner la possibilité aux pays d'améliorer le calendrier de l'exercice, de façon à ce que les données du Partenariat mondial puissent contribuer au suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD au niveau national, ainsi qu'à d'autres processus nationaux pertinents.

**Perspectives pour l'avenir.** Au-delà des liens existants étudiés dans le présent document, la réforme en cours du suivi du Partenariat mondial, qui devrait s'achever à temps pour la prochaine réunion de haut niveau du Partenariat mondial en 2022, donne l'occasion d'établir de nouveaux liens solides avec les ODD. Il pourrait s'agir par exemple de mieux tenir compte de l'engagement de ne laisser personne de côté, de renforcer les capacités statistiques dans les pays en développement, ou d'adopter une approche à l'échelle de l'ensemble de la société en matière de coopération pour le développement et de redevabilité mutuelle. Sans préjuger des liens existants qui pourront être renforcés ou des nouveaux liens qui pourraient être créés à mesure que la réforme du suivi progressera, le Partenariat mondial, tenant compte également des conclusions de son examen élargi, devra examiner le type de logique qu'il souhaite développer et communiquer concernant ses liens avec les ODD et le Programme 2030. Il s'agira de mettre au point un discours concis et convaincant, définissant de quelle manière le suivi du Partenariat mondial est lié aux ODD, pour que ce message soit clairement diffusé auprès des parties prenantes à la suite de la réforme.

## (1) Contexte

### (1.1) Objectif

Conformément à la Priorité stratégique 3 du Programme de travail 2020-2022 du Partenariat mondial, une réforme de l'exercice de suivi du Partenariat mondial est en cours. Le but de cette réforme est d'examiner ce qui fait l'objet du suivi du Partenariat mondial (c'est-à-dire le cadre de suivi), la manière dont le suivi est réalisé (c'est-à-dire le processus de suivi) et ce qui peut être fait pour s'assurer que les résultats du suivi conduisent à un changement de comportement et au renforcement des partenariats au service du développement durable. Le présent document étant rédigé alors que la réforme est en cours, le cadre et le processus de suivi tels qu'ils ont été appliqués lors du dernier cycle de suivi en 2018 servent de base de travail pour évaluer les liens avec le Programme 2030 et les ODD.

Dans le cadre de la réforme du suivi, l'objet du présent document est d'évaluer les liens entre le suivi du Partenariat mondial et le *reporting* des ODD, afin de fournir des orientations sur la façon dont ces liens pourraient être maintenus et renforcés davantage. En raison de la réforme en cours, le cadre et le processus de suivi tels qu'ils ont été réalisés lors du dernier cycle de suivi en 2018 sont utilisés comme référence pour évaluer les liens avec le Programme 2030 et les ODD. Le présent document s'intéresse tout particulièrement aux liens entre le *suivi* du Partenariat mondial et le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD. Les liens existants entre le Partenariat mondial dans son ensemble et les ODD feront l'objet de l'examen du Partenariat mondial actuellement réalisé par la coprésidence du Partenariat mondial. Il ne fait cependant aucun doute que des liens plus étroits entre l'exercice de suivi et les ODD permettront de renforcer le positionnement du Partenariat mondial eu égard au Programme 2030 et aux ODD.

**Qu'entend-on par « lien » ?** Combien de liens existe-t-il entre le suivi du Partenariat mondial et le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD ? Si l'on peut définir un « lien » comme tout domaine dans lequel on observe des éléments communs, éventuels ou existants, entre ces deux cadres, il existe effectivement de nombreux liens réels ou potentiels entre l'exercice de suivi du Partenariat mondial et le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD. Par exemple, certains pays utilisent des données produites au moyen de l'exercice de suivi du Partenariat mondial pour réaliser leur examen national volontaire. Les données du Partenariat mondial contribuent aux rapports mondiaux sur trois indicateurs ODD. Ces données peuvent également être utilisées dans les cadres et processus régionaux de *reporting*, de suivi et d'examen de la mise en œuvre des ODD. Deux de ces trois indicateurs ODD correspondent à l'ODD 17, soumis à l'examen annuel du Forum politique de haut niveau des Nations Unies. Et la liste ne s'arrête pas là.

Au vu du très grand nombre de liens possibles, et en s'appuyant sur les éléments justifiant la présente analyse (à savoir étayer la réforme en cours du suivi du Partenariat mondial), la coprésidence du Partenariat mondial a limité le contenu du présent document à trois éléments en particulier :

- Il s'agit tout d'abord du lien entre le cadre de suivi du Partenariat mondial et le cadre d'indicateurs relatifs aux ODD. La partie qui y est consacrée examine la manière dont le lien entre le suivi du Partenariat mondial et les trois indicateurs ODD pour lesquels il génère actuellement des données peut être maintenu.
- La seconde partie est consacrée aux processus au niveau mondial permettant de s'assurer que les liens existants entre le suivi du Partenariat mondial et le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD sont maintenus et étudie les domaines dans lesquels ces liens pourraient être renforcés.

- La troisième partie, qui concerne les processus au niveau des pays, étudie dans quelle mesure le suivi du Partenariat mondial est intégré aux cadres des ODD au niveau des pays et aux processus de *reporting*, et la question de savoir si ce lien pourrait être renforcé.

Il n'est pas question de dire que les autres liens ne sont pas importants, et il pourrait d'ailleurs être utile de les étudier à l'avenir. Il a été jugé opportun d'étudier les liens ici présentés en particulier, car ces derniers ont des implications directes et immédiates pour la réforme en cours de l'exercice de suivi.

### ***(1.2) Éléments de contexte concernant l'alignement du suivi du Partenariat mondial sur le Programme 2030***

Suite à l'adoption du Programme 2030 pour le développement durable et du Programme d'action d'Addis-Abeba, le Comité de pilotage du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (le « Partenariat mondial ») a décidé en 2015 d'améliorer son cadre de suivi, pour tenir compte du nouveau programme de développement et s'assurer de la pertinence de ce cadre pour le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD.

L'année suivante, en 2016, lors de la deuxième réunion de haut niveau du Partenariat mondial à Nairobi, le mandat du Partenariat mondial a été mis à jour, pour favoriser un soutien accru afin d'améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement au niveau des pays, et un dialogue, des informations et des données probantes ciblées en vue de procéder au suivi et à l'examen sur le plan mondial du Programme 2030 pour le développement durable<sup>2</sup>. S'il est admis que l'efficacité de la coopération pour le développement constitue un moyen d'atteindre les Objectifs de développement durable qui sont universels et étroitement liés entre eux, le cadre de suivi du Partenariat mondial a été reconnu comme un instrument unique de redevabilité mutuelle pouvant contribuer directement aux travaux du Forum politique de haut niveau des Nations Unies<sup>3</sup>. Le Document final de Nairobi appelle par ailleurs à mettre à jour le cadre de suivi pour refléter les défis du Programme 2030, y compris la promesse de ne laisser personne de côté. À cette fin, les parties prenantes se sont engagées à développer et à renforcer l'exercice de suivi du Partenariat mondial, afin d'approfondir l'apprentissage mutuel, les avantages réciproques et la redevabilité mutuelle.

Pour orienter les travaux nécessaires pour tenir compte des défis du Programme 2030, le Comité de pilotage a établi un Groupe consultatif sur le suivi en 2015, afin d'examiner le cadre de suivi. Ce Groupe était composé de 12 spécialistes de haut niveau issus des pouvoirs publics de pays en développement, d'apporteurs de coopération pour le développement, de groupes de réflexion et d'organisations de la société civile<sup>4</sup>. En 2016, le Groupe consultatif sur le suivi a proposé une série de recommandations<sup>5</sup> pour permettre au Partenariat mondial d'adapter son suivi au Programme 2030. Il était essentiellement proposé de s'appuyer sur les liens avec les indicateurs ODD et d'élargir le cadre de suivi afin de mieux évaluer la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba en couvrant un éventail plus large d'acteurs, de modalités et de financements du développement.

### ***(1.3) Retours d'expérience et attentes des parties prenantes du Partenariat mondial en ce qui concerne la réforme en cours***

Une série de consultations a été réalisée fin 2020 pour déterminer de quelle façon le processus de suivi du Partenariat mondial pourrait être amélioré, en s'appuyant sur les expériences et les enseignements tirés des cycles de suivi précédents (2014, 2016 et 2018)<sup>6</sup>.

<sup>2</sup> PMCED (2016), [Annexe 1 du Document final de Nairobi](#). Nairobi: PMCED.

<sup>3</sup> Le Forum politique de haut niveau des Nations Unies est la principale plateforme chargée du suivi et de l'examen de la mise en œuvre des ODD.

<sup>4</sup> Des renseignements complémentaires sur les travaux du Groupe consultatif sur le suivi sont consultables [ici](#).

<sup>5</sup> PMCED (2016), "[Monitoring Advisory Group: Final Report](#)". Rapport technique. Paris/New York : PMCED

<sup>6</sup> Différentes parties prenantes ont répondu aux consultations : pays partenaires (10 pays africains, 5 pays d'Amérique latine, 4 pays asiatiques et 3 pays des îles du Pacifique), partenaires de développement (Banque mondiale, Banque africaine de développement, ONU Femmes, bureaux pays du PNUD, Organisation internationale

Plusieurs problématiques majeures ayant trait au processus de suivi ont été évoquées au cours des consultations<sup>7</sup>. On peut citer notamment : la nécessité d'un appui renforcé des pays partenaires au cours du processus ; le souhait d'un meilleur alignement des calendriers du processus de suivi et des processus nationaux ; et les questions sur les moyens de mieux utiliser les résultats du processus de suivi pour s'assurer qu'ils contribuent à l'examen de la mise en œuvre des ODD, aux stratégies et plans nationaux de développement, aux processus de dialogue nationaux, et aux réformes internes des pays. Les questions liées à l'organisation et à la flexibilité du calendrier du processus de suivi ont également suscité un vif intérêt lors des échanges<sup>8</sup>. Il ressort également des consultations que le suivi ne devrait pas être réalisé sans être associé à un programme robuste permettant d'utiliser les résultats pour motiver et guider le changement nécessaire pour concrétiser les ODD, et assorti d'un plan d'action concret pour mettre en place des partenariats solides.

Les pays partenaires ont reconnu que l'exercice de suivi du Partenariat mondial est une source importante de données pour les processus mondiaux, et plus particulièrement pour les ODD. Certains pays ont rappelé la nécessité de renforcer les liens entre le suivi et les ODD, préconisant un alignement et une communication plus clairs entre les indicateurs mesurés et les ODD. D'autres ont proposé que soit mise en place une plateforme dédiée pour suivre la mise en œuvre des ODD mesurés et les progrès réalisés concernant les indicateurs de suivi, pour s'assurer que le processus de suivi conduise à des mesures concrètes.

#### ***(1.4) Grille d'analyse pour évaluer les liens entre les ODD et le suivi du Partenariat mondial***

Conformément à l'objectif présenté plus haut, le présent document traitera les liens dans les trois cadres suivants : le cadre de suivi en lui-même, les processus au niveau mondial, et ceux au niveau des pays. Pour évaluer chacun de ces liens, examiner de quelle manière ils pourraient éventuellement être renforcés, et déterminer quelles conséquences ou quels risques comporte la réforme du cadre et du processus de suivi du Partenariat mondial, l'approche suivante sera utilisée pour effectuer une analyse détaillée :

- **État des lieux** : Pour chaque lien, un bref aperçu est donné qui contient des renseignements contextuels et un exposé de la situation actuelle.
- **Lien existant** : Une description du lien existant est fournie.
- **Maintien ou renforcement du lien** : Une évaluation des actions requises pour maintenir le lien est fournie. Pour ce qui est de renforcer le lien, le présent document pose la question de savoir s'il est opportun pour le Partenariat mondial de renforcer chaque lien et, dans l'affirmative, quelles sont les possibilités et difficultés éventuelles. Le cas échéant, une brève réflexion est faite sur les effets attendus, la complexité, la faisabilité, les besoins en termes d'investissement, et d'autres facteurs pertinents.
- **Principaux éléments à prendre en compte** : Les principaux points les plus pertinents pour la réforme du suivi sont repris à la fin de chaque partie.

---

du travail, bureaux des Coordonnateurs/trices résidents/es des Nations Unies, Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies, Banque interaméricaine de développement), représentants du secteur privé (CIPE), et représentants d'OSC (Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement).

<sup>7</sup> *Listening Up: Consultations on Global Partnership Monitoring Reform* (novembre 2020), disponible [ici](#).

<sup>8</sup> Le document d'analyse sur l'organisation de l'exercice de suivi est consultable [ici](#).

## (2) Liens avec les ODD

### (2.1) Cadre de suivi

#### i. État des lieux

- Cadre de suivi du Partenariat mondial

Le cadre de suivi du Partenariat mondial regroupe dix indicateurs, ou 13 si l'on inclut les trois indicateurs contenant deux sous-indicateurs. Conformément au Partenariat de Busan<sup>9</sup> issu d'une concertation internationale, le cadre de suivi du Partenariat mondial a été élaboré par le Groupe intérimaire multipartite pour l'après-Busan et approuvé en juin 2012, lors de la réunion finale du Groupe de Travail sur l'efficacité de l'aide<sup>10 11</sup>. Le Tableau 1 dresse la liste des indicateurs du cadre correspondant aux quatre principes d'efficacité adoptés à Busan.

**Tableau 1 : Cadre de suivi du Partenariat mondial (conformément au cycle de suivi de 2018)**

| Principe   | Indicateur  |
|--|---|
| Orientation vers les résultats   | Les pays renforcent leurs cadres de résultats nationaux. (1b)<br><b>Les partenaires de développement utilisent les cadres de résultats dirigés par les pays. (1a et ODD 17.15.1)</b>  |
| Appropriation des priorités de développement par les pays en développement | La coopération pour le développement est prévisible : prévisibilité annuelle. (5a)<br>La coopération pour le développement est prévisible : prévisibilité à moyen terme. (5b)<br>La qualité des systèmes de gestion des finances publiques des pays. (9a)<br>Les partenaires de développement utilisent les systèmes nationaux. (9b)<br>L'aide est déliée. (10) |
| Partenariats inclusifs pour le développement                               | Qualité du dialogue public-privé (3)<br>Les organisations de la société civile opèrent au sein d'un environnement qui maximise leur engagement et leur contribution au développement. (2)<br>Des informations transparentes sur la coopération pour le développement sont accessibles au public. (4)  |

<sup>9</sup> Le Partenariat de Busan est consultable [ici](#).

<sup>10</sup> Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2014, disponible [ici](#).

<sup>11</sup> Le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide était un groupe multipartite constitué en 2008 pour améliorer l'efficacité des efforts de développement et chargé par le Partenariat de Busan de réunir des représentants des pays et des parties prenantes pour définir les modalités de travail et le cadre de suivi du Partenariat mondial. Après sa réunion finale en juin 2012, le GT-EFF a cédé la place au nouveau Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.



Transparence et redevabilité mutuelle La redevabilité mutuelle entre les acteurs du développement est renforcée par le biais d'examens inclusifs. (7)

La coopération pour le développement est inscrite aux budgets soumis à la surveillance parlementaire. (6)

**Les pays disposent de systèmes qui suivent et rendent publiques les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes. (8 et ODD 5.c.1)**

Source : Guide de suivi 2018, page 8 ; les indicateurs ODD sont en rouge.

Le cadre de suivi a évolué depuis sa création en 2012. Comme indiqué plus haut dans les éléments de contexte, avant le cycle de suivi de 2018, le cadre a été amélioré en 2017 pour tenir compte des enseignements tirés des cycles précédents et des recommandations du Groupe consultatif sur le suivi<sup>12</sup>. Six groupes d'experts de référence, s'appuyant sur les résultats de consultations en ligne, ont dirigé les travaux d'amélioration des indicateurs pour pallier la pénurie d'informations et renforcer les méthodes de calcul. Compte tenu du fait qu'il s'agissait d'améliorer le cadre de suivi, le cadre utilisé lors du cycle de 2018 n'étant pas fondamentalement différent de celui utilisé lors du cycle de 2016<sup>13</sup>, les méthodes de calcul des indicateurs ont été renforcées et adaptées pour s'aligner sur le Programme 2030 dans la mesure du possible. En dehors de cela, le nombre d'indicateurs et leur contenu sont restés identiques<sup>14</sup>.

Il convient également de noter que plusieurs indicateurs sont antérieurs à 2012. Environ la moitié des indicateurs sont inspirés de ceux utilisés dans le cadre du suivi de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide<sup>15</sup>. Il s'agit notamment des indicateurs qui s'intéressent aux relations entre le gouvernement du pays partenaire et le partenaire du développement (par exemple, alignement, utilisation des systèmes nationaux, prévisibilité, déliement de l'aide et redevabilité mutuelle).

- Le cadre d'indicateurs relatifs aux ODD

Le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD contient 247 indicateurs, ou 231 si l'on s'en tient aux indicateurs eux-mêmes, car 12 indicateurs correspondent à deux ou trois cibles différentes<sup>16</sup>. Chaque indicateur est classé selon une cible, et chaque cible correspond à l'un des 17 ODD.

À la suite de l'adoption en 2015 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le cadre d'indicateurs relatifs aux ODD a été mis au point par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (IAEG-ODD<sup>17</sup>) et approuvé lors de la 48<sup>ème</sup> session de la Commission de statistique des Nations Unies qui s'est tenue en mars 2017. Ce cadre a ensuite été adopté par l'Assemblée générale en juillet 2017<sup>18</sup>.

Les indicateurs ODD varient en termes de qualité, que l'on peut évaluer en fonction de la clarté du concept, de la solidité de la méthodologie, et de la disponibilité des données. Il en résulte qu'à chaque indicateur est attribuée une catégorie (voir Encadré 1). Au mois de juillet 2020, 123 indicateurs étaient classés dans la catégorie I, 106 dans la catégorie II et deux entraient dans plusieurs catégories en raison des différents éléments qui les composent.

---

<sup>12</sup> Le cadre de suivi du Partenariat mondial pour 2030 est consultable [ici](#).

<sup>13</sup> L'exercice s'est avéré délicat : il s'agissait de trouver un équilibre pour parvenir à renforcer les indicateurs tout en maintenant la comparabilité des données.

<sup>14</sup> Rapport d'étape 2016, voir Tableau 1.1, page 19, [ici](#).

<sup>15</sup> Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, consultable [ici](#).

<sup>16</sup> La liste des indicateurs ODD est consultable [ici](#).

<sup>17</sup> Le cadre d'indicateurs relatifs aux ODD est consultable [ici](#).

<sup>18</sup> La résolution 71/313 de l'Assemblée générale des Nations Unies est consultable [ici](#).

## Encadré 1 : Catégories applicables aux indicateurs ODD

Le classement des indicateurs ODD en différentes catégories reflète la qualité de l'indicateur et de ses données, conformément aux définitions ci-dessous :

**Catégorie I** : L'indicateur est conceptuellement clair, s'appuie sur une méthodologie et des normes établies à l'échelle internationale, et des données sont régulièrement produites par les pays, pour au moins 50 pour cent des pays et de la population de chaque région où l'indicateur est pertinent.

**Catégorie II** : L'indicateur est conceptuellement clair, s'appuie sur une méthodologie et des normes établies à l'échelle internationale, mais des données ne sont pas régulièrement produites par les pays.

Avant 2020, certains indicateurs étaient classés dans la catégorie III, définie comme suit : il n'existe pas encore de méthodologie ou de normes établies à l'échelle internationale disponibles pour l'indicateur, mais une méthodologie ou des normes sont en cours d'élaboration ou d'essai (ou le seront). Néanmoins, dans un souci permanent d'améliorer la qualité des données sur les ODD, les indicateurs de catégorie III ont été progressivement abandonnés, soit en les supprimant, soit en les renforçant pour les faire entrer dans la catégorie II. Au moment de la 51<sup>ème</sup> session de la Commission de statistique des Nations Unies en 2020, le cadre mondial d'indicateurs ne contenait plus aucun indicateur de catégorie III.

Source : [https://unstats.un.org/sdgs/files/Tier%20Classification%20of%20SDG%20Indicators\\_17%20July%202020\\_web.v2.pdf](https://unstats.un.org/sdgs/files/Tier%20Classification%20of%20SDG%20Indicators_17%20July%202020_web.v2.pdf)

## ii. Lien existant

L'exercice de suivi du Partenariat mondial permet aux pays de produire des données sur trois indicateurs ODD. L'encadré 2 présente la méthode de calcul de ces indicateurs, décrits succinctement ci-après :

|  |                          |  |
|--|--------------------------|--|
| <b>indicateur ODD 5.c.1</b><br>(rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes)                            | <input type="checkbox"/> | <b>indicateur 8 du Partenariat mondial</b>         |
| <b>indicateur ODD 17.15.1</b><br>(alignement sur les cadres de résultats propres aux pays)   | <input type="checkbox"/> | <b>indicateur 1a du Partenariat mondial</b>        |
| <b>indicateur ODD 17.16.1</b><br>(progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement) | <input type="checkbox"/> | <b>tous les indicateurs du Partenariat mondial</b> |

Les données au niveau des pays sont générées pour les indicateurs ODD 5.c.1 et 17.15.1 lorsque sont établis les indicateurs 8 et 1a du Partenariat mondial, respectivement. L'indicateur ODD 17.16.1, en revanche, n'est pas généré lorsqu'un indicateur est calculé mais en participant à l'exercice de suivi du Partenariat mondial. Il s'agit d'un indicateur composite qui établit qu'un pays a réalisé des « progrès », lorsqu'une majorité des indicateurs communiqués par le pays montrent une amélioration. Selon l'indicateur ODD 17.16.1, le fait que les pays aient fait des progrès ou non est communiqué<sup>19</sup>, en plus du chiffre global obtenu en compilant les données de tous les pays ayant réalisé des « progrès ».

### Encadré 2 : Méthodologie du Partenariat mondial pour générer des données pour trois indicateurs ODD

L'exercice de suivi du Partenariat mondial génère des données pour trois indicateurs ODD : 5.c.1, 17.15.1, et 17.16.1. Ces trois indicateurs sont classés dans la catégorie II. Cela signifie que chaque indicateur est conceptuellement clair, qu'il s'appuie sur une méthodologie et des normes établies à l'échelle internationale, mais que des données ne sont pas régulièrement produites par les pays.

**Objectif :** 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**Cible :** 5.C. Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

**Indicateur :** 5.c.1. Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes

**Méthodologie :** Cet indicateur mesure les efforts du gouvernement pour assurer le suivi des dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes tout au long du cycle de gestion des finances publiques et pour rendre publiques ces dotations. Pour ce faire, l'indicateur comporte trois critères :

- Le premier concerne l'intention d'un gouvernement d'agir dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes : il s'agit d'observer si un pays dispose de politiques

<sup>19</sup> Les pays ne génèrent pas de données individuelles pour cet indicateur de façon automatique en effectuant le suivi, car des calculs supplémentaires sont nécessaires pour générer la valeur de l'indicateur.

et de programmes intégrant la problématique femmes-hommes et des ressources correspondantes allouées pour soutenir leur mise en œuvre.

- Le deuxième critère consiste à évaluer si un gouvernement dispose de mécanismes pour assurer le suivi des allocations de ressources en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes tout au long du cycle de gestion des finances publiques (de la présentation du budget à l'évaluation de l'impact des dépenses).
- Le troisième critère concerne la transparence : il s'agit de déterminer si un gouvernement a rendu publiques des informations sur les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes.

**Métadonnées :** <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-05-0c-01.pdf>

**Objectif :** 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

**Cible :** 17.15. Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

**Indicateur :** 17.15.1. Ampleur du recours par les apporteurs de coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays

**Méthodologie :** L'indicateur mesure l'alignement des partenaires de développement sur les objectifs et les résultats de développement déterminés par le pays ; ainsi que leur dépendance progressive vis-à-vis des statistiques et systèmes de suivi et d'évaluation propres aux pays partenaires afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des résultats voulus.

L'indicateur est calculé en faisant la moyenne des trois sous-indicateurs :

- Alignement au niveau des objectifs : pourcentage des interventions de développement dont les objectifs sont tirés des cadres de résultats dirigés par les pays
- Alignement au niveau des résultats : pourcentage des indicateurs de résultats contenus dans les interventions de développement qui sont tirés des cadres de résultats dirigés par les pays
- Alignement au niveau du suivi et des statistiques : pourcentage des indicateurs de résultats dont le suivi sera effectué en utilisant les sources et les systèmes de suivi gouvernementaux

**Métadonnées :** <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-17-15-01.pdf>

**Objectif :** 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

**Cible :** 17.16. Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable

**Indicateur :** 17.16.1. Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable

**Méthodologie :** Il s'agit d'un indicateur composite qui s'appuie sur les résultats de tous les indicateurs du cadre de suivi du Partenariat mondial intéressant les pays partenaires et les partenaires bilatéraux au développement, y compris les indicateurs mesurés au niveau des pays et ceux disponibles dans les évaluations mondiales existantes. Plus précisément, cet indicateur évalue le nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable. En substance, cela signifie que les progrès sont signalés lorsqu'il existe plus d'indicateurs (parmi les indicateurs pertinents du cadre de suivi) montrant une évolution favorable (en comparaison avec le cycle précédent) que d'indicateurs montrant une évolution défavorable.

**Métadonnées :** <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-17-16-01.pdf>

Source : Rapport d'étape 2019, Référentiel de métadonnées des Nations Unies (dernière mise à jour mars 2021)<sup>20</sup>

Si quelques pays partenaires ont intégré certains indicateurs du Partenariat mondial dans leurs systèmes nationaux, le Cambodge fournit le seul exemple connu d'un pays partenaire générant des données sur l'indicateur 17.15.1, indépendamment du cadre de suivi du Partenariat mondial. D'autres pays partenaires qui ont intégré les indicateurs du Partenariat mondial, notamment le Salvador, le Kenya, les Philippines et le Rwanda, ont sélectionné les indicateurs relatifs à la prévisibilité et à l'utilisation des systèmes nationaux pour les intégrer à leurs processus nationaux.

### Étude de cas – Cambodge

Le programme de développement du Cambodge se décline en un certain nombre de stratégies, dont Cambodia Vision 2030 et 2050, la stratégie intitulée [Rectangular Strategy for Growth, Employment, Equity and Efficiency – Phase IV](#) et le Plan stratégique national de développement à moyen terme ([National Strategic Development Plan](#)). Le Cambodge applique également la Stratégie de coopération et de partenariat au service du développement 2019-2023 ([Development Co-operation and Partnerships Strategy 2019-2023](#)), qui fait le lien entre la planification du développement et les ressources, en déterminant la manière dont les différentes formes de financement du développement seront mobilisées et gérées au moyen de mécanismes et d'outils de partenariat efficaces, pour atteindre les objectifs de développement du Cambodge.

Graphique 1. Cadre d'action du Cambodge pour le développement et les partenariats



Source : Auteur

En 2018, le Cambodge a intégré plusieurs indicateurs du cadre de suivi du Partenariat mondial dans ses politiques de développement et ses systèmes de suivi, afin de mesurer les progrès réalisés au regard de ces indicateurs. Cinq indicateurs du Partenariat mondial sont inclus dans le cadre de résultats de la Stratégie de coopération et de partenariat au service du développement 2019-2023. Il s'agit de l'indicateur du Partenariat mondial sur le recours aux cadres de résultats des pays (indicateur 17.15.1), et des indicateurs relatifs au recours aux systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics du pays, à l'aide budgétaire, et à la prévisibilité annuelle et à moyen terme. Le Cambodge assure le suivi de ces indicateurs au moyen de son Système de gestion de l'information sur l'aide (SGIA), autrement dit la base de données du Cambodge sur l'APD (Cambodia ODA Database), et fait état des progrès réalisés chaque année<sup>21</sup>. L'indicateur du Partenariat mondial sur l'établissement des budgets intégrant la problématique hommes-femmes (5.c.1) est inclus dans le cadre des ODD du Cambodge, comme un indicateur ODD par lequel le pays évalue les progrès réalisés. Toutefois, cet indicateur lié au genre n'est pas inclus dans le cadre de suivi et d'évaluation du Plan stratégique national

<sup>20</sup> Rapport d'étape 2019 et référentiel de métadonnées des Nations Unies consultables [ici](#). Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD, consultable [ici](#).

<sup>21</sup> Le dernier rapport, datant de mars 2020, est consultable directement [ici](#) ou téléchargeable [ici](#).

de développement 2019-2023, ce qui implique que les progrès réalisés en la matière ne font pas l'objet d'un suivi à l'heure actuelle dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan. Dans le même temps, le gouvernement royal du Cambodge élabore actuellement une réglementation et des directives à destination des ministères sectoriels et des agences publiques, pour un établissement des budgets intégrant la problématique hommes-femmes basé sur les programmes. Par ailleurs, à travers son Plan national stratégique « [Neary Rattanak V](#) 2019-2023 », visant à renforcer l'intégration de la problématique femmes/-hommes et l'autonomisation des femmes, le Gouvernement Royal entend aider certains ministères sectoriels à élaborer et à appliquer des outils et des méthodes spécifiques pour évaluer l'établissement des budgets intégrant la problématique hommes-femmes. Pour assurer un suivi cohérent et coordonné de la mise en œuvre des ODD et des progrès réalisés pour concrétiser les priorités nationales de développement, la connexion entre le suivi et l'examen du cadre des ODD du Cambodge pourrait être simplifiée ou coordonnée avec les structures nationales de planification et d'action publique.

Les rapports annuels sur ces indicateurs du Partenariat mondial au Cambodge sont possibles car les indicateurs sont intégrés à la base de données nationale sur l'APD<sup>22</sup>. Les données produites au moyen de cette base de données constituent la principale source d'information pour le rapport annuel sur la coopération et les partenariats au service du développement. Pour que cette base de données fournisse des renseignements précis et actualisés, les partenaires de développement doivent transmettre à la base de données leurs données concernant chaque projet deux fois par an, habituellement à la fin du premier trimestre (concernant les activités de coopération pour le développement de l'année précédente) et au troisième trimestre (pour confirmer les versements de l'année et fournir des projections pour les années suivantes). Les données, comprenant des informations sur l'octroi de prêts, sont consolidées avec les processus d'établissement des budgets. Il en résulte que la base de données permet au gouvernement d'analyser les tendances en termes d'APD et l'alignement sur les priorités nationales, pour chaque partenaire du développement, au moyen de ses propres données nationales.

## Graphique 2. Base de données du Cambodge sur l'APD



Source : <http://odacambodia.com/>

L'engagement politique fort du Cambodge en faveur des principes d'efficacité de la coopération au service du développement est un élément clé du succès de l'intégration des indicateurs du Partenariat mondial dans les politiques et les processus nationaux. Outre cette volonté politique, des relations étroites sont nécessaires avec les partenaires de développement pour s'assurer que ces derniers transmettent et actualisent régulièrement les données dans la base de données sur l'APD du

<sup>22</sup> Base de données du Cambodge sur l'APD, consultable [ici](#).

Cambodge. Le calendrier est un autre facteur essentiel. Le Cambodge a décidé d'intégrer les indicateurs du Partenariat mondial en 2018, juste avant que ne soient lancés le Plan stratégique national de développement et la Stratégie de coopération et de partenariat au service du développement, en 2019. L'expérience du Cambodge pourrait être utile à d'autres pays partenaires qui envisagent d'intégrer les indicateurs du Partenariat mondial dans leurs politiques et processus nationaux.

Néanmoins, intégrer les indicateurs du Partenariat mondial aux processus au niveau des pays n'équivaut pas nécessairement à un renforcement des liens avec les ODD. Si l'indicateur du Partenariat mondial et l'indicateur ODD 17.15.1 sur le recours aux cadres de résultats propres aux pays sont intégrés et communiqués dans le cadre de la Stratégie de coopération et de partenariat au service du développement du Cambodge, on ne les retrouve pas dans le cadre de résultats du Plan stratégique national de développement ou dans le Cadre des ODD du Cambodge<sup>23</sup>. Il s'agit en revanche d'indicateurs de performance essentiels de la Stratégie « rectangulaire » - Phase IV et du Plan stratégique national de développement. Le calendrier ayant son importance, le Cadre des ODD du Cambodge a été approuvé en 2016, tandis que les indicateurs du Partenariat mondial ont été intégrés à la Stratégie « rectangulaire » - Phase IV, au Plan stratégique national de développement, et à la Stratégie de coopération et de partenariat au service du développement en 2018.

### iii. Maintenir et renforcer le lien

Dans cette partie sont tout d'abord examinés le maintien et le renforcement du lien avec les trois indicateurs ODD actuels pour lesquels l'exercice de suivi du Partenariat mondial génère des données, puis la question de savoir s'il est possible de modifier ces indicateurs ou d'en ajouter de nouveaux.

#### a) Les indicateurs actuels

Pour conserver le lien actuel entre le suivi du Partenariat mondial et les indicateurs ODD 17.15.1 et 5.c.1, il est nécessaire :

- que ces indicateurs soient maintenus dans le cadre de suivi du Partenariat mondial, et que l'exercice de suivi reprenne et produise des données sur ces indicateurs (les nouvelles données devraient être disponibles avant 2025 ; voir ci-après la procédure pour ajouter de nouveaux indicateurs), ou
- que les données au niveau des pays soient générées indépendamment de l'exercice de suivi du Partenariat mondial, puis compilées et communiquées par l'Équipe d'Appui Conjointe PNUD-OCDE du Partenariat mondial.

Pour maintenir le lien avec l'indicateur ODD 17.16.1, l'exercice de suivi du Partenariat mondial devra reprendre. Il n'existe en effet pas d'autre moyen de générer des données concernant cet indicateur, calculé au moyen de la participation à l'exercice de suivi et des rapports sur les indicateurs du cadre.

Pour ce qui concerne la production de données au niveau des pays en dehors de l'exercice de suivi du Partenariat mondial, il est techniquement faisable pour les pays de générer des données sur les indicateurs ODD 17.15.1 et 5.c.1 sans participer au suivi du Partenariat mondial<sup>24</sup>. Comme dans le cas du Cambodge, les pays partenaires peuvent choisir d'intégrer ces deux indicateurs dans leurs systèmes nationaux et de générer régulièrement des données. Cependant, en dehors du Cambodge, les pays partenaires ont jusqu'à présent produit des données sur ces deux indicateurs uniquement dans le cadre de l'exercice de suivi du Partenariat mondial.

---

<sup>23</sup> Les objectifs de développement durable du Cambodge sont consultables [ici](#) et les indicateurs dont le Cambodge assure le suivi dans le cadre de l'objectif 17 sont disponibles [ici](#). Le cadre des ODD du Cambodge est quant à lui consultable [ici](#).

<sup>24</sup> Même si les pays ont la possibilité de générer des données en dehors de l'exercice de suivi du Partenariat mondial, le rôle des organismes garants reste le même (voir la partie sur les processus mondiaux).

Un exercice sans précédent de collecte de données est prévu en 2021 pour réunir des données sur l'indicateur ODD 5.c.1. Les données sur cet indicateur ont été collectées pour la dernière fois en 2018 à l'occasion du cycle de suivi du Partenariat mondial. L'exercice de suivi du Partenariat mondial ne devant pas avoir lieu avant la réunion de haut niveau du Partenariat mondial en 2022, en raison de la réforme du suivi, ONU Femmes, avec l'appui institutionnel de l'OCDE et du PNUD, s'efforce de combler cette pénurie de données en réalisant un exercice de collecte de données (uniquement concernant l'indicateur ODD 5.c.1) en 2021. Pour la première fois, les données relatives à cet indicateur seront également collectées pour les pays de l'OCDE. Ce processus aura lieu indépendamment du Partenariat mondial. Pour certains pays partenaires, les données seront collectées conjointement avec d'autres travaux sur le financement des ODD, notamment l'élaboration de cadres de financement nationaux intégrés. Pour les pays de l'OCDE, les données seront collectées par le biais du Réseau des hauts responsables du budget de l'OCDE sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans l'établissement des budgets. Cependant, l'idée est que les données seront collectées indépendamment à cette occasion seulement et qu'elles continueront ensuite à être collectées dans le cadre de l'exercice de suivi du Partenariat mondial lorsque celui-ci aura repris. Il est néanmoins possible que la collecte de données sur cet indicateur de manière indépendante soit réussie et qu'elle se poursuive au-delà de 2021. Cela pourrait constituer un avantage, à condition que les pays intègrent cet indicateur dans leurs systèmes et processus nationaux, génèrent des données de façon indépendante et soient en mesure de communiquer les derniers résultats au Partenariat mondial dans le cadre de l'exercice de suivi.

S'il est possible pour les pays de générer des données hors du suivi du Partenariat mondial concernant les indicateurs ODD 17.15.1 et 5.c., le rôle de l'organisme garant reste inchangé, tout comme les responsabilités qui lui incombent (voir Encadré 3). Les organismes garants sont des agences des Nations Unies et d'autres organisations internationales chargées de compiler et de vérifier les données et les métadonnées des pays, et de transmettre ces données, ainsi que les agrégats régionaux et mondiaux, à la Division de statistique des Nations Unies. Il existe au moins un organisme garant par indicateur ODD. Pour les indicateurs ODD 17.15.1 et 17.16.1, il s'agit de l'OCDE et du PNUD ; pour l'indicateur ODD 5.c.1, il s'agit d'ONU Femmes, en collaboration avec l'OCDE et le PNUD. Les organismes garants doivent assurer le respect de la méthodologie définie pour les indicateurs, conformément aux normes internationales agréées, même lorsque des données ne sont pas régulièrement produites par les pays.

### **Encadré 3. Responsabilités des organismes garants**

Les principales attributions des organismes garants des indicateurs ODD, selon la définition de l'IAEG-ODD, sont les suivantes :

- recueillir des données auprès des pays dans le cadre des mandats existants et au moyen de mécanismes de communication de l'information,
- rassembler des données comparables à l'échelle internationale dans les différents domaines statistiques,
- favoriser le respect des normes arrêtées sur le plan international et concourir à ce qu'elles soient adoptées plus largement, et renforcer les capacités statistiques nationales.

Les organismes garants se doivent également de :

- communiquer de façon transparente avec les systèmes statistiques nationaux et se coordonner avec eux, notamment sur la validation des estimations et les ajustements à apporter aux données le cas échéant ;
- compiler les séries de données internationales, calculer les agrégats régionaux et mondiaux et les transmettre, en même temps que les métadonnées, à la Division de statistique des Nations Unies ;
- mettre au point des notes explicatives pour le rapport d'étape mondial annuel ;
- coordonner les travaux avec ceux des systèmes statistiques nationaux, d'autres organismes internationaux et des parties prenantes en faveur de l'élaboration d'indicateurs.



b) Ajout de nouveaux indicateurs ou modification d'indicateurs existants

Outre le fait de continuer à communiquer des données sur les trois indicateurs ODD générés au moyen du Partenariat mondial, les parties prenantes ont évoqué la possibilité d'élaborer de nouveaux indicateurs du Partenariat mondial correspondant à des indicateurs ODD. Il reste moins de dix ans avant 2030, l'ajout de nouveaux indicateurs ODD ne serait donc envisageable qu'à titre exceptionnel. De plus, une modification importante du sens d'un indicateur ODD peut être difficile à faire approuver, car elle nécessite un examen intergouvernemental de l'IAEG-ODD, puis l'approbation de la Commission de statistique des Nations Unies. S'il l'on estime que l'indicateur ne respecte pas les normes agréées, cela peut potentiellement donner lieu à la suppression de l'indicateur du cadre d'indicateurs relatifs aux ODD. En revanche, il n'est pas nécessaire de valider par une procédure d'approbation officielle les ajustements (à savoir les modifications non substantielles) des métadonnées d'un indicateur (voir Encadré 1 dans la partie sur les processus mondiaux).

L'IAEG-ODD supervise tout changement apporté au cadre d'indicateurs relatifs aux ODD. Ce contrôle est effectué au moyen des examens annuels et des examens complets du cadre tous les cinq ans<sup>25</sup>. Les examens annuels concernent les modifications mineures non substantielles, tandis que les examens complets permettent des ajouts, des suppressions et des remplacements des indicateurs (voir Encadré 4). Le premier examen complet a été réalisé en 2020, et le prochain est prévu en 2025. Les résultats de ces examens sont soumis par l'IAEG-ODD à la Commission de statistique des Nations Unies pour analyse.

De façon générale, le processus d'examen effectué par l'IAEG-ODD est devenu plus rigoureux au fil du temps. À la suite de l'adoption des ODD en 2015, l'accent a été mis sur l'élaboration et l'acquisition de données sur les indicateurs pour pouvoir suivre les progrès au regard des objectifs et des cibles. La qualité de ces indicateurs est variable (voir Encadré 1). Au fil du temps, en particulier depuis le premier examen complet réalisé par l'IAEG-ODD en 2020, tous les changements apportés au cadre d'indicateurs relatifs aux ODD ont été soumis à une analyse de plus en plus poussée de l'IAEG-ODD, dans le souci de consolider et de renforcer la qualité et la robustesse du cadre d'indicateurs.

Plus précisément, en ce qui concerne l'ajout, la suppression ou la modification d'indicateurs, l'examen complet de 2020 a abouti aux conclusions suivantes :

- **L'ajout d'un indicateur** peut être envisagé seulement dans des cas exceptionnels, lorsqu'un aspect déterminant d'une cible ne fait pas l'objet d'un suivi par les indicateurs actuels ou s'agissant de traiter une nouvelle question importante qui n'entre pas dans le cadre du suivi par les indicateurs existants, ou encore lorsqu'à un objectif entier correspondent très peu d'indicateurs de catégorie I ou II ;
- **Une suppression** sera envisagée lorsque l'élaboration d'une méthode de calcul pour un indicateur de la catégorie III stagne ou n'a pas produit les résultats escomptés, et un remplacement sera proposé si l'indicateur supprimé est le seul indicateur permettant le suivi d'une cible correspondante ;
- Des **améliorations ou des remplacements** seront envisagés lorsque l'indicateur n'est pas bien adapté à la cible ou qu'il ne permet pas un suivi correct de la cible ;
- L'indicateur proposé doit s'appuyer sur **une méthodologie agréée et des données disponibles** (les propositions qui concernent les indicateurs de catégorie III ne seront pas étudiées) et correspondre au cadre mondial de suivi ; et

---

<sup>25</sup> Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 6 juillet 2017, consultable [ici](#).

- Le but de l'examen sera de conserver le même nombre d'indicateurs dans le cadre afin de **ne pas modifier de façon significative le cadre original**, déjà appliqué dans la plupart des pays, et de ne pas augmenter la charge de travail des systèmes de statistique nationaux.

#### **Encadré 4. Révision du cadre d'indicateurs relatifs aux ODD**

##### **Examen complet (tous les cinq ans)**

L'IAEG-ODD a arrêté plusieurs principes pour guider le premier examen complet en 2020.

Ces principes sont notamment les suivants :

- L'examen doit prendre en compte les investissements déjà réalisés aux niveaux national et international et ne doit pas compromettre les initiatives en cours.
- Le cadre révisé ne doit pas trop alourdir la charge de travail des organismes nationaux de statistique.
- Il faut ménager la possibilité d'améliorations, tout en veillant à ce que les modifications soient d'une portée limitée et à ce que la taille du cadre demeure inchangée.
- Les travaux communs du Groupe doivent rester axés sur la mise en œuvre nationale du cadre aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

Au cours de l'examen complet, les membres de l'IAEG-ODD ont pu proposer d'ajouter, de supprimer, d'améliorer ou d'ajuster un indicateur sur la base des critères suivants :

- (a) L'indicateur n'est pas bien adapté à la cible.
- (b) Un ou plusieurs indicateur(s) supplémentaire(s) sont nécessaires pour couvrir tous les aspects de la cible.
- (c) De nouvelles sources de données sont disponibles.
- (d) L'élaboration d'une méthode de calcul pour un indicateur de la catégorie III stagne ou n'a pas produit les résultats escomptés.
- (e) L'indicateur ne permet pas de mesurer les progrès réalisés pour atteindre la cible.

À l'issue de l'examen complet de 2020, l'IAEG-ODD a proposé 36 modifications importantes au cadre d'indicateurs relatifs aux ODD. Ces modifications ont été ensuite approuvées lors de la 51<sup>ème</sup> session de la Commission de statistique des Nations Unies en mars 2020, et comprenaient :

- 14 propositions de remplacement d'indicateurs existants,
- 8 propositions de révision d'indicateurs existants,
- 8 propositions d'ajout d'indicateurs,
- 6 propositions de suppression d'indicateurs.

##### **Examen annuel (chaque année)**

Les améliorations à apporter aux indicateurs sur une base annuelle peuvent être à l'initiative des membres de l'IAEG-ODD à l'occasion de l'examen annuel, selon les modalités suivantes :

- (a) Précision ou correction d'une unité de mesure
- (b) Clarification des termes utilisés dans le libellé de l'indicateur
- (c) Orthographe ou autres modifications rédactionnelles
- (d) Tout autre problème mineur qui n'altère pas véritablement le sens de l'indicateur

Dans le cadre de l'examen annuel de 2020, l'IAEG-ODD est convenu de 20 améliorations, qui ont ensuite été approuvées par la Commission de statistique des Nations Unies.

Source : <https://undocs.org/fr/E/CN.3/2020/2> ; <https://undocs.org/fr/E/CN.3/2017/2>

#### **iv. Principaux éléments à prendre en compte**

En ce qui concerne les indicateurs actuels du Partenariat mondial, alors que la réforme du suivi progresse compte tenu des données collectées (cadre de suivi) et de la manière dont les données sont collectées (processus de suivi), il est important d'avoir connaissance de la manière dont les liens existants avec ces trois indicateurs ODD peuvent être conservés. Pour générer des données sur l'indicateur 17.16.1, l'exercice de suivi doit avoir lieu. Pour les deux autres indicateurs, différentes possibilités sont envisageables (générer des données au moyen de l'exercice de suivi ou de manière indépendante au moyen des processus au niveau des pays). Intégrer les indicateurs ODD 17.15.1 et 5.c.1 dans les systèmes nationaux peut ne pas être faisable par tous les pays partenaires, en particulier l'indicateur 17.15.1 compte tenu de sa complexité. Toutefois, au vu des autres problématiques connues liées au processus de suivi, notamment la nécessité d'une plus grande institutionnalisation, il pourrait s'avérer utile pour le Partenariat mondial de fournir un appui plus important et des recommandations aux pays qui souhaiteraient le faire à l'avenir.

Pour ce qui est de modifier ou d'ajouter des indicateurs ODD, l'adoption de nouveaux indicateurs est peu probable et les modifications importantes des indicateurs existants passeront par un processus d'examen approfondi. Si de nouvelles données sur les trois indicateurs ODD générées au moyen du suivi du Partenariat mondial ne sont pas disponibles avant l'examen complet de 2025, ces indicateurs risqueraient d'être remplacés ou supprimés du cadre d'indicateurs.

Compte tenu de ces éléments, la réforme du suivi du Partenariat mondial peut avoir des effets majeurs en renforçant la pertinence et la visibilité de l'exercice eu égard aux ODD. En mettant à jour le cadre de suivi du Partenariat mondial pour obtenir des données pertinentes et utiles favorisant une dynamique politique pour une coopération au service du développement plus efficace, la pertinence et l'utilisation de l'indicateur ODD 17.16.1 (qui est un indicateur composite du cadre de suivi général du Partenariat mondial – voir Encadré 2) s'amélioreront du même coup.

## **(2.2) Processus au niveau mondial**

### **i. État des lieux**

- Processus de suivi du Partenariat mondial

Concernant les aspects mondiaux du processus de suivi<sup>26</sup>, depuis l'instauration du Partenariat mondial, trois cycles de suivi ont été menés : en 2014, en 2016 et en 2018. Au fil du temps, la participation s'est amplifiée, avec 86 pays engagés dans le dernier cycle, en 2018<sup>27</sup>. Si le processus est mené par les pays, c'est la coprésidence du Partenariat mondial, conjointement avec le Comité de pilotage et avec le soutien de l'Équipe d'Appui Conjointe, qui décide du lancement d'un nouveau cycle de suivi. Pour initier un nouveau cycle de suivi et évaluer l'intérêt en termes de participation, la coprésidence envoie des lettres d'invitation officielles à l'ensemble des parties prenantes. Les gouvernements des pays partenaires sont invités à conduire l'exercice et les autres parties prenantes à y contribuer et y participer. Chaque cycle de suivi – de la première prise de contact au *reporting* sur les résultats (un rapport d'étape mondial et les profils par pays) – court sur environ 14 mois<sup>28</sup>.

- Suivi et examen des ODD au niveau mondial

---

<sup>26</sup> Les aspects du processus de suivi au niveau des pays sont détaillés dans la section ci-dessous consacrée au processus à ce niveau. Le processus de suivi est présenté plus en détail dans le document relatif à l'organisation de l'exercice.

<sup>27</sup> [Rapport d'étape 2019](#)

<sup>28</sup> Voir le Tableau 1 du [Guide de suivi 2018](#) pour une présentation des six étapes du processus de suivi du Partenariat mondial (pages 11, 12).

Le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) des Nations Unies est la plateforme centrale consacrée au suivi et à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD au niveau mondial. Elle apporte une impulsion politique, des orientations et des recommandations pour la mise en œuvre des ODD. Mandaté en 2012 par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable<sup>29</sup>, le FPHN se réunit chaque année au mois de juillet sous l'égide du Conseil économique et social, pendant huit jours, dont trois jours de réunion ministérielle. Tous les quatre ans, le FPHN est convoqué pendant deux jours sous l'égide de l'Assemblée générale des chefs d'État et de gouvernement<sup>30</sup>.

Le FPHN offre « une occasion pour les pays, les organisations du système des Nations Unies et les autres organisations régionales et internationales, la société civile et les entreprises de mettre en avant les initiatives qu'ils lancent à l'appui des ODD et il aide à transposer la vision des ODD dans les faits en examinant ce qui fonctionne ou non aux niveaux mondial, régional, national et local »<sup>31</sup>. Il est présenté comme un « espace d'échange d'expériences au regard de la mise en œuvre des ODD, identifiant les lacunes et les enseignements tirés » et un « forum permettant de mobiliser l'ensemble des parties prenantes autour de mesures et de solutions supplémentaires à ces fins »<sup>32</sup>. Il peut toutefois être utile de souligner que, à l'image de la plupart des plateformes des Nations Unies, le FPHN a pour mission première de servir ses membres (197 pays). Et ce sont les États Membres qui participent aux négociations sur les déclarations politiques adoptées par le FPHN. Ce dernier peut aussi compter sur la participation externe des partenaires du développement (y compris les banques multilatérales de développement), la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes impliquées dans le programme ; et ce même si le nombre de sièges et la participation possible sont limités pour les parties prenantes non gouvernementales si celles-ci ne figurent pas parmi les intervenants du programme.

## ii. Lien existant

L'un des principaux liens tangibles entre l'exercice de suivi du Partenariat mondial et le suivi et l'examen des ODD au niveau mondial par le biais du FPHN est que l'Équipe d'Appui Conjointe de l'OCDE et du PNUD livre chaque année à la Division de statistique des Nations Unies un rapport sur les indicateurs ODD pour lesquels elle génère des données. Tous les ans, au cours du premier trimestre, l'Équipe d'Appui Conjointe fournit des données aux niveaux des pays, régional et mondial sur les indicateurs ODD 17.15.1 et 17.16.1, ainsi que les scénarios autour de ces données, qui seront inclus dans le rapport annuel sur les objectifs de développement durable du Secrétaire général des Nations Unies<sup>33</sup>. Ce rapport annuel constitue la base concrète du FPHN des Nations Unies chaque année<sup>34</sup>. L'indicateur ODD 5.c.1 fait l'objet d'un rapport édité par ONU Femmes.

Sachant que l'exercice de suivi du Partenariat mondial est effectué environ tous les 2,5 ans, alors que le *reporting* sur les ODD est réalisé chaque année, lorsqu'il n'y a pas de nouvelles données à communiquer l'Équipe d'Appui Conjointe élabore et publie des scénarios nuancés qui reposent sur une ventilation ciblée des données (par exemple, les contextes fragiles ou encore les pays les moins développés). Ceci vise à optimiser l'utilisation des données par le Partenariat mondial et à garantir que la mention d'une coopération efficace au service du développement figure bien dans le rapport du Secrétaire général, et dans les priorités politiques, lors des années dépourvues de données nouvelles. La soumission de données ne garantit pas leur intégration. Les rapports du Secrétaire général des Nations Unies sont limités à 8 000 mots, soit un calibrage très restreint compte tenu du volume

---

<sup>29</sup> Il s'agissait de la Conférence Rio+20, dont le document final, la

résolution 66/288 adoptée par l'Assemblée générale, intitulée « L'avenir que nous voulons », est accessible [ici](#)

<sup>30</sup> Le format et les aspects organisationnels du Forum sont définis dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale ; elle est accessible [ici](#). La résolution 70/299 de l'Assemblée générale fournit des orientations supplémentaires sur le suivi et l'examen du Programme 2030 et des ODD ; elle est accessible [ici](#).

<sup>31</sup> <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2020#about>

<sup>32</sup> <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf>

<sup>33</sup> <https://unstats.un.org/sdgs/report/2020/#>

<sup>34</sup> Par exemple, voir la page relative au FPHN 2020 accessible [ici](#)

d'indicateurs que ce document doit couvrir. L'Équipe d'Appui Conjointe a constaté que les contributions sont plus volontiers intégrées lorsque les données sont récentes. Ceci reflète la volonté des Nations Unies, au cours des dernières années, de communiquer sur des données plus à jour et récentes<sup>35</sup>.

Outre la base de données mondiale sur les indicateurs ODD et le rapport annuel sur les ODD du Secrétaire général des Nations Unies, le Partenariat mondial reçoit une demande supplémentaire de données sur le thème annuel du FPHN des Nations Unies. Si ce thème et les ODD examinés chaque année changent, l'Objectif 17 est quant à lui revu tous les ans. De ce fait, l'Équipe d'Appui Conjointe, sous l'égide de la coprésidence, soumet chaque année les données pertinentes concernant l'efficacité des partenariats<sup>36</sup>.

Au-delà de la base de données mondiale sur les indicateurs ODD et du rapport annuel sur les ODD du Secrétaire général des Nations Unies, il existe plusieurs processus et événements autres auxquels les deux institutions qui soutiennent le Partenariat mondial par le biais de l'Équipe d'Appui Conjointe contribuent afin d'optimiser l'utilisation des données et des éléments probants du Partenariat mondial. Il s'agit notamment du rapport annuel du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, qui constitue le rapport de fond du Forum sur le financement du développement organisé en avril<sup>37</sup>. À titre d'exemple, le rapport du Forum sur le financement du développement 2021 fait référence aux données du Partenariat mondial dans les discussions sur la qualité, l'impact et l'efficacité de la coopération pour le développement à l'ère du COVID-19<sup>38</sup>.

### iii. **Maintien et/ou renforcement du lien**

Afin de maintenir ce lien, qu'il s'agisse des données communiquées tous les ans à la Division de statistique des Nations Unies ou des contributions de fond aux processus et rapports des Nations Unies, il conviendrait, pour le moins, de relancer la collecte des données. Comme expliqué dans la section précédente, la collecte pourrait s'inscrire dans le cadre de l'exercice de suivi du Partenariat mondial ou les données pourraient être produites de façon indépendante par les pays (à l'image du Cambodge), puis agrégées et communiquées par l'Équipe d'Appui Conjointe de l'OCDE et du PNUD au Partenariat mondial.

Concernant le premier point – collecte des données par la reprise de l'exercice de suivi du Partenariat mondial – plusieurs options sont à l'étude pour l'organisation du suivi<sup>39</sup>. Sans reproduire l'analyse dans le présent document, dans les grandes lignes, les différentes options d'organisation peuvent être envisagées autour de deux axes :

- Fixe : tous les pays partenaires participent à l'exercice de suivi au cours d'une année/période spécifique (par exemple, les pays partenaires sont tous invités à participer à un cycle de suivi en 2023 et disposent du même calendrier pour le mener à bien ; la durée prévue serait toutefois allongée par rapport aux précédents cycles de suivi afin d'accorder une certaine flexibilité à l'intérieur du calendrier déterminé).

---

<sup>35</sup> Aucune règle ne définit vraiment une donnée « récente », mais de façon générale les données collectées plus de deux ans en arrière (soit une année de référence antérieure de minimum un an à l'année de collecte) ne sauraient être considérées comme « à jour » ou « récentes ».

<sup>36</sup> L'Objectif 5 a été revu pour la dernière fois en 2017. L'examen thématique peut être consulté [ici](#) (anglais uniquement)

<sup>37</sup> Des informations concernant le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement sont disponibles [ici](#)

<sup>38</sup> Le Rapport 2021 sur le financement du développement durable peut être téléchargé [ici](#) (anglais uniquement)

<sup>39</sup> Voir le document d'analyse correspondant sur l'organisation de l'exercice de suivi [ici](#).

- Vagues : sur une période de trois à quatre ans<sup>40</sup>, les pays partenaires participent à une vague de suivi et, à la fin de chaque vague, les données pourraient être agrégées (selon les ressources), ainsi qu'à la fin du cycle de suivi et de la finalisation de toutes les vagues (par exemple, les pays partenaires sont invités à participer à une vague de suivi soit en 2023 soit en 2024).

Le moment de réalisation des trois précédents cycles de suivi a été fixe<sup>41</sup>, et de nouvelles données ont été produites à deux reprises entre 2015 et 2020. Toutefois, indépendamment des besoins en matière de rapports sur les ODD, la fréquence adoptée par le passé n'est pas considérée comme viable pour les futurs exercices de suivi. Les retours d'informations des pays partenaires et des autres parties prenantes indiquent qu'une plus grande flexibilité est nécessaire concernant le moment et la durée de l'exercice. En outre, les capacités actuelles de l'Équipe d'Appui Conjointe ne permettent pas d'accompagner un nombre identique ou plus élevé de pays participants au suivi au cours de la même période<sup>42</sup>.

Maintenir un calendrier fixe, mais en réduisant la fréquence pour tenir compte des difficultés des parties prenantes, est une option possible. Par exemple, le cycle de suivi pourrait être organisé tous les trois ou quatre ans, au lieu de deux ans et demi en moyenne. Si la fréquence est fixée à trois ou quatre ans, et que les données sont accessibles pendant l'intervalle, cela ne devrait pas entraver la préparation des rapports sur les ODD. Toutefois, si la fréquence est fixée à cinq ans ou plus, ceci pourrait poser problème puisque l'IAEG-SDG pourrait faire part d'inquiétudes quant à la régularité des données lors du prochain examen complet en 2025. En outre, les données plus anciennes ont tendance à avoir une visibilité et un attrait moindres lorsqu'elles sont soumises en tant que contribution aux processus des Nations Unies. Hormis les rapports sur les ODD, la dynamique politique est également prise en compte.

Si l'exercice de suivi était réalisé par vagues, la Division de statistique des Nations Unies a confirmé qu'il n'y aurait aucune inquiétude quant au moment de collecte des données. D'ailleurs, il a été souligné que d'autres organismes garants des ODD collectent les données de la sorte. Pour la base de données mondiale sur les ODD, actualisée par la Division de statistique des Nations Unies, des données concernant n'importe quel pays et n'importe quelle année sont acceptées. Les données agrégées mondiales et régionales peuvent être actualisées dès la mise à disposition des données, tant que les normes requises en termes d'exactitude et de fiabilité sont respectées. Cela signifie que si l'exercice de suivi commence à générer des données en continu ou par « vagues » de collecte, les données par pays peuvent être communiquées au titre de l'année de collecte, et ensuite les données agrégées pour une période donnée lorsque la majorité des pays partenaires sont couverts<sup>43</sup>.

Par exemple, certains pays pourraient participer à une vague en 2023, et d'autres en 2024. Les données par pays produites en 2023 pourraient être communiquées en 2024 ; en précisant que l'année de collecte est 2023. Une fois la vague de 2024 elle aussi achevée, les données par pays pourraient être communiquées en 2025, et si la majorité des pays sont couverts par cette vague, les données agrégées pourraient être calculées et communiquées ; l'année de référence serait celle de la collecte (par exemple, 2023-2024). Pour prolonger cet exemple, si le cycle de suivi finalisé en 2025 (par exemple, pour coïncider avec une Réunion de Haut Niveau) et un nouveau cycle lancé en 2026 avec une vague

---

<sup>40</sup> Si, dans les faits, la période pourrait être plus longue, une durée de trois à quatre ans semble être la plus réalisable si le cycle de suivi est planifié de façon à être achevé avant une Réunion de Haut Niveau.

<sup>41</sup> Concrètement, cela signifiait qu'à un moment déterminé par la coprésidence du Partenariat mondial, les pays partenaires étaient invités à effectuer l'exercice de suivi, et encouragés à le faire dans un délai de six à sept mois. Alors que certains pays partenaires pourraient commencer l'exercice quelques mois après les autres, au cours des cycles de suivi précédents tous les pays partenaires participants ont commencé et achevé l'exercice à quelques mois d'intervalle.

<sup>42</sup> Dans le cadre du cycle de suivi 2018, 86 pays partenaires ont réussi à conduire l'exercice à leur niveau. Environ une demi-douzaine de pays supplémentaires ont commencé l'exercice, mais sans pouvoir l'achever dans le délai imparti.

<sup>43</sup> Aucune règle stricte ne précise ce à quoi correspond « la majorité des pays » pour les indicateurs de catégorie 2 ; cela dépend de l'indicateur et de la méthodologie qui lui est associée.

prévue en 2026 et une autre en 2027, la mise à jour des données agrégées mondiales pourrait se poursuivre chaque année (par exemple, en 2026 et en 2027) sans devoir attendre la fin du « cycle ». En effet, une fois la majorité des pays couverts, les agrégats mondiaux et régionaux peuvent être mis à jour chaque année (par exemple, avec pour années de référence 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026). Ceci n'est qu'un exemple, et les dates indiquées peuvent ne pas être réalisables ; la durée<sup>44</sup> et d'autres facteurs doivent être pris en compte. Un groupe de travail sur les ODD est en train d'être mis en place pour discuter du calcul des agrégats mondiaux et régionaux. Il pourrait définir des bonnes pratiques de calcul des agrégats pour les données en continu. L'Équipe d'Appui Conjointe suivra les travaux de ce groupe une fois mis en place.

Concernant la dernière méthode mentionnée pour relancer la collecte des données – par le biais de données au niveau des pays générées indépendamment de l'exercice de suivi du Partenariat mondial – , il est peu probable que ce type de collecte conduise à obtenir des données d'une majorité de pays (pour le moins à court terme puisque seuls une poignée de pays ont intégré les indicateurs du Partenariat mondial dans les processus et politiques nationaux). Ce dernier constat suscite des inquiétudes au regard de la communication sur les ODD.

#### **iv. Principaux éléments à prendre en compte**

Si l'exercice est réalisé par tous les pays en même temps, mais à une fréquence moindre par rapport à l'exercice précédent (c'est-à-dire tous les trois ou quatre ans), avec des capacités suffisantes, l'Équipe d'Appui Conjointe de l'OCDE et du PNUD serait à même de continuer à transmettre les données et contributions relatives aux ODD à la Division de statistique des Nations Unies et dans le cadre d'autres processus onusiens. Toutefois, si la fréquence des rapports ne permet de disposer de données que tous les cinq ans ou plus, des inquiétudes pourraient être soulevées lors du prochain examen complet de l'IAEG-SDG en 2025.

Si l'exercice de suivi est effectué par vagues, avec des capacités suffisantes, la Division de statistique des Nations Unies serait aussi en mesure de communiquer de façon régulière. Il est possible d'établir des rapports sur la base des données au niveau des pays après chaque vague, et les agrégats mondiaux peuvent être fournis en continu. Il se peut qu'une seule vague soit insuffisante pour collecter les données dans une majorité de pays, ce qui est nécessaire pour le *reporting* à l'échelle mondiale et les agrégats régionaux. Néanmoins, une fois ce seuil atteint, tant que la représentation géographique demeure équilibrée, les agrégats mondiaux et régionaux pourraient alors être mis à jour régulièrement, avec la réception en continu des données par pays. Ce type de données fournies en continu présente l'avantage suivant : une fois qu'une majorité de pays ont transmis les leurs, les données peuvent être mises à jour avec chaque vague ; ceci permettrait de communiquer sur des données plus récentes de façon plus régulière qu'à l'heure actuelle, sans pour autant nécessiter la participation de tous les pays partenaires à chaque vague.

Le maintien du lien avec les processus mondiaux relatifs aux ODD selon un calendrier totalement flexible s'apparente au principe des vagues. Toutefois, en raison d'autres facteurs, cette option pourrait perdre de son intérêt. Par exemple, en l'absence de « vagues » plus formelles, les pays partenaires pourraient ne pas faire de l'exercice une priorité si aucun calendrier n'est déterminé pour la participation au processus et à sa finalisation.

### **(2.3) Processus au niveau des pays**

#### **i. État des lieux**

---

<sup>44</sup> Par simplicité, une période de 12 mois a été retenue, mais 18 mois serait plus plausible.

Une brève description des processus de suivi du Partenariat mondial et des ODD au niveau des pays est présentée ci-après. Le tableau 2 livre une synthèse des différents éléments clés de ces deux processus. Il importe toutefois de souligner qu'aucun de ces processus n'est normalisé entre les pays. Ils sont déterminés par le contexte du pays, la configuration institutionnelle et les préférences nationales.

**Tableau 2 : Processus de suivi du Partenariat mondial et des ODD au niveau des pays**

|                                 | <b>Suivi du Partenariat mondial</b>  | <b>Suivi et examen des ODD au niveau mondial</b>  |
|---------------------------------|--|---|
| <b>Origine</b>                  | Partenariat de Busan   | Programme de développement durable à l'horizon 2030   |
| <b>Orientation</b>              | Partenariats efficaces   | Programme d'action mondial en faveur du développement – couvre les 17 ODD   |
| <b>Fréquence</b>                | Biennal, depuis 2014   | Annuel, depuis 2016   |
| <b>Ministère chef de file</b>   | Souvent le ministère des Finances, ou de la Planification  | Souvent le cabinet du Premier ministre/Président, avec l'appui d'un comité interministériel multipartite  |
| <b>Contrôle politique</b>       | La coprésidence du Partenariat mondial envoie une lettre d'invitation à participer au suivi aux ministres concernés, qui confirment alors par écrit leur intention de prendre part au cycle de suivi | Un ministère chef de file est souvent chargé de conduire/coordonner la mise en œuvre des ODD  |
| <b>Correspondant technique</b>  | Un coordinateur national est désigné au sein du ministère chef de file afin de conduire les initiatives relatives au suivi   | Interlocuteurs souvent multiples, englobant un groupe de réflexion intergouvernemental sur le plan technique, le Bureau des statistiques nationales en charge de la collecte des données, et éventuellement aussi un groupe de travail sur le suivi en appui au bureau des statistiques |
| <b>Reporting principal pour</b> | L'Équipe d'Appui Conjointe de l'OCDE et du PNUD du Partenariat mondial   | La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et divers organismes dépositaires des ODD  |



|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Reporting secondaire/contributions pour</b> | La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, le Forum politique de haut niveau des Nations Unies, le Forum sur le financement du développement des Nations Unies | Les examens nationaux volontaires ; le suivi et l'examen des ODD au niveau régional |
|--|---|---|

- Processus de suivi du Partenariat mondial

Le processus de suivi du Partenariat mondial est conduit par les pays. Volontaire et multipartite, il vise à communiquer sur les indicateurs au sein du cadre de suivi du Partenariat mondial. Au début de chaque cycle de suivi, une lettre d'invitation est envoyée par la coprésidence du Partenariat mondial aux pays partenaires pour les inciter à participer. Une fois qu'un pays partenaire a exprimé son souhait de participer, il désigne un correspondant au sein de son administration, à savoir le coordinateur national. Le coordinateur national est en général en fonction au sein du ministère qui gère la coopération pour le développement et les partenariats (voir le Tableau 3 ci-dessous qui présente quelques titres de coordinateurs nationaux et quelques ministères impliqués dans le cycle de suivi de 2018).

**Tableau 3 : Exemples de coordinateurs nationaux qui ont conduit le suivi du Partenariat mondial en 2018**

| Titre du coordinateur national   | Ministère  | Pays                             |
|--|--|----------------------------------|
| Directeur de la gestion de l'aide  | Ministère des Finances                                   | Afghanistan                      |
| Secrétaire adjoint, Service Efficacité du développement, Division des relations économiques    | Ministère des Finances                                   | Bangladesh                       |
| Directeur  | Agence présidentielle pour la coopération internationale | Colombie                         |
| Directeur de la coopération et de la coopération pour l'aide                                   | Ministère du Plan et du développement                    | Côte d'Ivoire                    |
| Directeur de la coordination des ressources externes   | Ministère du Plan  | République démocratique du Congo |
| Directeur du bureau de l'Information et de l'analyse pour la coopération pour le développement | Ministère des Affaires étrangères                        | El Salvador                      |

Source : L'Équipe d'Appui Conjointe de l'OCDE et du PNUD

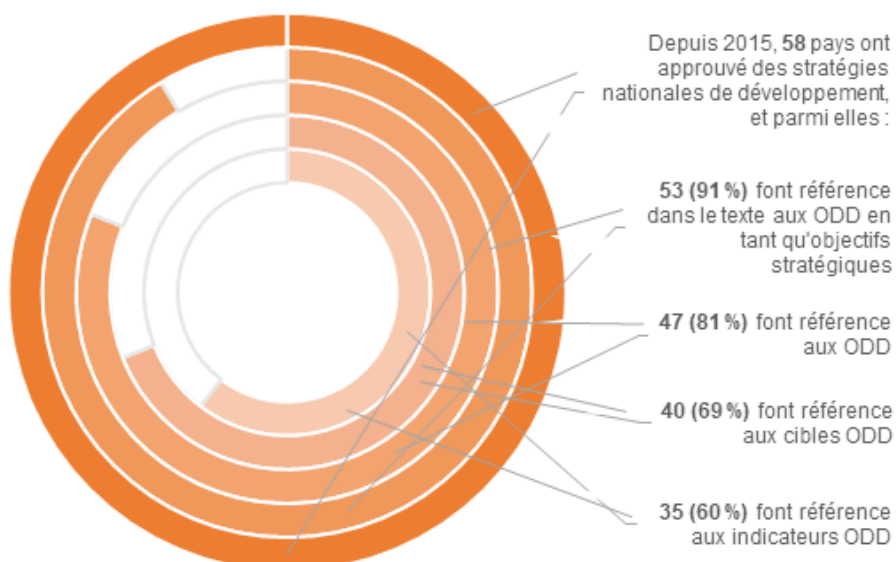
Le coordinateur national est chargé de coordonner l'exercice de suivi dans le pays. Concrètement, cela implique de superviser la collecte des données relatives aux indicateurs du Partenariat mondial par le biais d'un processus inclusif et multipartite, qui peut comprendre plusieurs ateliers visant à mettre à contribution les parties prenantes dès le début de l'exercice, jusqu'à l'examen et la validation des résultats finaux une fois la collecte achevée. Les pays partenaires sont encouragés à s'appuyer sur les

processus et mécanismes nationaux pour générer et recueillir les données relatives aux indicateurs. Plusieurs pays ont intégré certains indicateurs du Partenariat mondial dans leurs processus nationaux<sup>45</sup>. Pour la majorité d'entre eux, toutefois, les données ne sont pas générées de façon indépendante. La collecte des données commence donc une fois que le pays s'est engagé à participer au cycle de suivi. Les coordinateurs nationaux utilisent un outil Excel fourni par le Partenariat mondial pour aider à la collecte des données. Une fois la collecte terminée, commence alors le processus de validation des données. Puis, après la validation finale et l'examen des données au niveau du pays, l'Équipe d'Appui Conjointe les agrège et les analyse. Lors des cycles de suivi de 2016 et 2018, les résultats du suivi ont été publiés sous la forme d'un ensemble de profils par pays et d'un Rapport d'Étape mondial<sup>46</sup>.

- Processus de suivi et d'examen des ODD au niveau des pays

Depuis l'adoption en 2015 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les pays ont adopté des mesures pour nationaliser les ODD et actualiser les mécanismes institutionnels afin de progresser vers les ODD et suivre ces avancées. Les résultats du cycle de suivi de 2018 révèlent que la majorité des pays partenaires ont intégré les objectifs, cibles et indicateurs du Programme 2030 dans leurs plans nationaux de développement (voir Graphique 1). Mais cette dynamique semble encore non aboutie puisque les données suggèrent que du chemin reste à parcourir pour aller au-delà de la référence à de simples objectifs et produire des rapports sur des cibles et indicateurs ODD spécifiques.

**Graphique 3 : Gouvernements des pays partenaires qui ont intégré le Programme 2030 et/ou les ODD dans leur stratégie nationale de développement**



Source : Rapport d'étape 2019

<sup>45</sup> Plusieurs pays partenaires collectent de façon indépendante les données relatives aux indicateurs du Partenariat mondial en s'appuyant sur les systèmes des pays, sur la prévisibilité et sur l'intégration ou non de la coopération pour le développement au budget national.

<sup>46</sup> Voir le Rapport d'étape de 2019 et les profils par pays [accessibles en ligne](#)

Outre l'intégration des ODD, cibles et indicateurs dans les stratégies nationales, les pays ont aussi ajusté ou mis en place des mécanismes institutionnels nationaux pour suivre et communiquer sur la mise en œuvre des ODD chaque année. Ces mécanismes institutionnels comportent en général plusieurs strates.

Au plus haut niveau, les pays prévoient un contrôle politique. Il s'agit souvent d'un comité interministériel de haut niveau, ou d'un conseil/commission national sur le développement durable dont les parties prenantes ne se limitent pas à l'administration publique, et qui est dirigé par un haut fonctionnaire tel que le Premier ministre ou le Vice-premier ministre<sup>47</sup>. En appui à cette strate de contrôle politique, un ministère chef de file est souvent chargé de conduire et/ou coordonner la mise en œuvre des ODD. Dans certains pays, il s'agit du ministère des Affaires étrangères<sup>48</sup>, dans d'autres, du ministère du Plan et du développement<sup>49</sup>, ou encore du ministère des Finances<sup>50</sup>.

Les pays optent couramment pour une strate intermédiaire constituée d'un groupe de réflexion qui réunit tous les ministères concernés et les parties prenantes du pays au niveau technique, chargé de coordonner les actions de mise en œuvre des ODD<sup>51</sup>. Certains pays répartissent les tâches de ce groupe de réflexion en groupes de travail thématiques<sup>52</sup>. Ces derniers peuvent être organisés selon des thèmes généraux tels que « social », « économique », « environnemental » et « institutionnel ».

Généralement, le Département/Bureau des statistiques nationales constitue la base de cette configuration institutionnelle. Ce Bureau peut être officiellement responsable de la collecte et de l'analyse des données<sup>53</sup>. En appui au Département/Bureau des statistiques nationales, certains pays ont créé un groupe de travail sur le suivi, spécifiquement chargé d'évaluer la mise en œuvre du Programme 2030<sup>54</sup>. Pour d'autres, le ministère chef de file qui supervise la mise en œuvre des ODD est également chargé du suivi et de l'évaluation de cette mise en œuvre, avec le soutien de l'Institut national des statistiques pour la collecte des données et le *reporting*<sup>55</sup>.

Les mécanismes institutionnels propres au suivi et à l'examen des ODD varient d'un pays à l'autre. Le Tableau 4 présente un aperçu de la configuration pour quelques pays.

**Tableau 4 : Mécanismes institutionnels propres au suivi et de l'examen des ODD**

| Pays    | Contrôle politique   | Entité principale         | Coordination technique  | Collecte des données                         |
|---------|--|---------------------------|---|--|
| Bhoutan | La Commission du Bonheur national brut (CBNB), avec pour président le Premier ministre et pour vice-président le ministre des Finances ; composée des secrétaires de chaque ministère, du secrétaire | Le Secrétariat de la CNBN | - Un Comité de travail spécifique sur les ODD, supervisé par le directeur du Secrétariat de la CBNB, pour la mise en œuvre du Programme 2030<br>- La CBNB est responsable du suivi et de l'évaluation des ODD par le biais du système national de suivi et d'évaluation Le Bureau | Par le biais du système statistique national |

<sup>47</sup> On retrouve par exemple ce type de configuration dans les pays suivants : Andorre, Arménie, Albanie, Australie, Bahreïn, Bhoutan, Colombie, Égypte, République dominicaine. Cette liste n'est pas exhaustive. Pour d'autres exemples et des détails supplémentaires, voir [Microsoft Word - Compendium\\_2018\\_update\\_18\\_03\\_2019 \(un.org\)](#) (anglais uniquement)

<sup>48</sup> Par exemple, Andorre.

<sup>49</sup> Ou des variantes de cet intitulé, telles que le ministère de la Famille, des Enfants et du Développement social au Canada. D'autres pays sont dotés d'un ministère dont l'intitulé est similaire, à l'appui du conseil national sur les ODD, dont le Bénin, la Colombie, l'Égypte, l'Équateur et la République dominicaine.

<sup>50</sup> Par exemple, le Cabo Verde.

<sup>51</sup> Par exemple, l'Albanie, l'Arménie, Cabo Verde et la Colombie.

<sup>52</sup> Par exemple, le Cabo Verde.

<sup>53</sup> Par exemple, l'Albanie, Andorre et le Bahreïn.

<sup>54</sup> Par exemple, Andorre.

<sup>55</sup> Par exemple, l'Équateur.

|          |  |  |   |  |
|----------|--|--|---|--|
|          | du Cabinet, du secrétaire de la Commission nationale pour l'environnement et du secrétaire du Secrétariat de la CNBN                             |  | national des statistiques, conjointement avec le Secrétariat de la CBNB, est responsable de l'intégration des indicateurs ODD pertinents dans le système statistique national   |  |
| Égypte   | Le Comité national pour Le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, intégré au Cabinet du Premier ministre              | Le ministère du Plan, du suivi et de la réforme administrative   | - Par le biais du Comité national, qui comprend des représentants des 17 ministères   | L'Unité de Développement Durable, au sein de l'Agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques   |
| Jamaïque | Le Cabinet et le Parlement, assistés par le Comité national de supervision du Programme 2030   | Non applicable ; cette responsabilité est répartie entre les différentes entités de coordination technique | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Comité national de supervision du Programme 2030 (incluant l'administration publique, la société civile et le secteur privé)</li> <li>- Le Groupe national principal pour les ODD (soutien stratégique et technique de la part de l'Institut de planification de la Jamaïque, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, et de l'Institut statistique de la Jamaïque)</li> <li>- Les Groupes de travail thématiques du plan national Vision 2030 Jamaica</li> <li>- Le Secrétariat des ODD, intégré à l'Institut de planification de la Jamaïque</li> </ul> | Les statistiques officielles sont produites par plusieurs instances publiques, sous la coordination de l'Institut statistique de la Jamaïque   |
| Sénégal  | Le Président de la République  | Le ministère de l'Économie, des Finances et du Plan  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les unités de planification et d'enquête, au sein de chaque ministère, planifient la mise en œuvre du Programme 2030 par le biais de programmes et d'initiatives concrets</li> <li>- L'examen des avancées au regard des ODD est lié au Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques</li> </ul>  | Le Système statistique national, qui inclut le Conseil national de la statistique, etc., est défini comme le mécanisme institutionnel de production et de diffusion des données statistiques |
| Uruguay  | Le Cabinet du Président et le Conseil des ministres supervisent la stratégie de haut niveau et les mesures adoptées concernant le Programme 2030 | Le bureau du Plan et du Budget, par le biais de son bureau de la Gestion et de l'Évaluation                | - Un ou plusieurs ministères d'exécution sont responsables de la mise en œuvre d'ODD spécifiques  | L'Institut national de la statistique produit et analyse les statistiques et les indicateurs, avec un groupe de travail spécial créé pour se consacrer aux données liées aux ODD             |

Source : [Microsoft Word - Compendium 2018 update 18.03.2019 \(un.org\)](#)

Sachant que la mise en œuvre des ODD nécessite une approche à l'échelle de l'ensemble de la société et interministérielle, dans de nombreux pays le suivi et l'examen annuels des ODD résultent d'une action combinée entre les différentes strates mentionnées ci-dessus.

## ii. Lien existant

À l'heure actuelle, le lien entre le suivi du Partenariat mondial et le suivi national des ODD est l'utilisation des résultats du suivi du Partenariat mondial par certains pays partenaires pour alimenter leurs examens nationaux volontaires (ENV). L'Encadré 5 fournit des informations contextuelles sur les ENV.

### Encadré 5. Examens nationaux volontaires (ENV)

Les ENV sont **définis** par le paragraphe 79 du Programme 2030, qui encourage les États membres à « procéder à des examens réguliers et sans exclusive, dirigés et contrôlés par le pays, des progrès accomplis aux niveaux national et infranational ». Comme leur nom l'indique, les ENV sont conduits de façon volontaire par tout État membre qui souhaite le faire. Ils sont présentés chaque année lors du FPHN des Nations Unies, avec pour **objectif** de faciliter le partage des expériences, dont les succès, les défis et les enseignements tirés, en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Les ENV visent à renforcer les politiques et institutions des gouvernements et à mobiliser un soutien et des partenariats multipartites en faveur de la mise en œuvre des ODD.

Le **champ** des ENV est très large, reflétant toute l'exhaustivité du Programme 2030. Les États Membres sont encouragés à communiquer sur les mesures et avancées au regard de la mise en œuvre des ODD. La **fréquence** à laquelle un pays présente un ENV au FPHN des Nations Unies varie. En 2021, 44 pays soumettront un ENV : 10 pour la première fois, 24 pour la deuxième fois, 10 pour la troisième fois. Au total, 168 ENV ont été présentés depuis 2016. Aucun **format** prédéfini n'est imposé pour présenter un ENV ; certains pays soumettent une vidéo et d'autres un rapport technique. Lors du FPHN des Nations Unies, les pays disposent de 15 à 20 minutes pour présenter leur ENV et répondre aux questions. S'agissant des mesures de **suivi** après la présentation d'un ENV, il n'existe aucun mécanisme ou aucune orientation spécifique quant à l'utilisation des résultats. Au niveau mondial, les éléments marquants des ENV présentés sont compilés dans un rapport de synthèse. Au niveau des pays, ces derniers sont « encouragés à continuer de participer aux exercices d'apprentissage par les pairs au sein des réseaux ENV pertinents, en favorisant un environnement de soutien mutuel, et à appliquer les enseignements tirés lors de la mise en œuvre du Programme 2030 à leurs niveaux nationaux et locaux ».

Source : <https://sustainabledevelopment.un.org/vnrs/> (en anglais uniquement) ;

[https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/27054Handbook\\_2021\\_FR.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/27054Handbook_2021_FR.pdf) ;

[https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/27144QA\\_VNR\\_2021.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/27144QA_VNR_2021.pdf) (en anglais uniquement)

Selon l'enquête menée après l'exercice auprès des coordinateurs nationaux du cycle de suivi du Partenariat mondial de 2018<sup>56</sup>, plus de 20 pays avaient prévu d'utiliser les résultats du suivi du Partenariat mondial dans leur ENV. En 2020, sept pays ont fait référence aux résultats du suivi du Partenariat mondial de 2018 dans leur ENV. Certains pays font ce lien de façon indépendante à leur

---

<sup>56</sup> L'enquête menée après l'exercice auprès des coordinateurs nationaux du cycle de suivi du Partenariat mondial de 2018 est disponible [ici](#).

niveau et utilisent leurs résultats dans leur ENV. Pour accompagner les pays dans l'optimisation de l'utilisation de leurs résultats, chaque année l'Équipe d'Appui Conjointe remet promptement aux pays qui se sont engagés à réaliser un ENV leurs derniers résultats de suivi du Partenariat mondial pour qu'ils puissent s'en servir dans leur ENV au besoin.

Outre l'intégration des résultats du suivi du Partenariat mondial dans les ENV, il n'y a aucun lien établi ou systématisé entre les deux processus. Il s'agit de deux processus distincts, qui impliquent des acteurs, structures et mécanismes différents, et dont les calendriers respectifs ne sont pas synchronisés.

### **iii. Maintien ou renforcement du lien**

Cela demanderait un effort relativement minime de maintenir le lien entre le suivi du Partenariat mondial et le suivi des ODD via l'utilisation des résultats du Partenariat mondial dans l'ENV d'un pays. Pour le moins, le suivi du Partenariat mondial devrait être relancé et le lien actuel de l'exercice de suivi avec les indicateurs ODD devrait être conservé. En outre, l'Équipe d'Appui Conjointe pourrait continuer d'envoyer les résultats du suivi aux pays qui présentent un ENV. Comme par le passé, si les profils par pays sont produits dans la foulée du cycle de suivi, l'Équipe d'Appui Conjointe peut préparer et transmettre ces résultats aux pays sans charge de travail supplémentaire.

Au-delà du lien existant entre les deux processus par le biais des ENV, d'autres liens possibles pourraient être utiles pour certains pays. Par exemple, si les résultats du Partenariat mondial d'un pays sont disponibles pour être utilisés dans l'évaluation intermédiaire ou finale du plan national de développement, ceci pourrait aider le pays à évaluer les avancées réalisées au regard des objectifs de développement et à définir de nouvelles priorités pour le prochain plan. Ou si les résultats du suivi sont disponibles à temps pour l'examen de haut niveau d'un pays avec les partenaires du développement, ils pourraient être utilisés de façon stratégique pour orienter les discussions et établir des mesures concertées pour l'avenir.

Point souligné dans le document relatif à l'organisation du suivi, les pays partenaires ont indiqué que le moment de réalisation de l'exercice du Partenariat mondial constitue un problème et que les données ne sont pas disponibles en temps opportun pour être utilisées dans les processus nationaux relatifs aux ODD. Si un pays souhaite renforcer le lien entre les deux processus de façon à pouvoir utiliser les résultats du suivi du Partenariat mondial dans leurs politiques et processus relatifs à leur ENV, leur développement national ou la coopération pour le développement, un processus de suivi plus flexible permettrait aux pays de planifier l'exercice plus en adéquation avec leurs besoins et le contexte national. Une plus grande flexibilité en matière de planification favoriserait aussi une plus forte institutionnalisation. Ainsi, s'ils le souhaitent, les pays disposeraient de la latitude nécessaire pour intégrer l'exercice de suivi dans les processus et mécanismes existants. De plus, une phase de lancement plus étoffée pour le suivi du Partenariat mondial permettrait aux pays de renforcer l'adhésion au niveau politique et de mieux aligner le suivi sur les processus relatifs aux ODD s'ils le souhaitent.

### **iv. Principaux éléments à prendre en compte**

La volonté des pays de renforcer le lien entre le suivi du Partenariat mondial et le suivi des ODD concernant les processus, les mécanismes et les acteurs impliqués n'est pas clairement établie. Certains pays lient toutefois les résultats en utilisant le suivi du Partenariat mondial pour nourrir leur ENV au regard de la mise en œuvre des ODD. Certains éléments méritent d'être pris en compte en évaluant l'intérêt stratégique de renforcer le lien avec les ENV. L'Encadré 5 souligne certains de ces éléments. L'une des principales problématiques est l'absence de modalités de suivi claires après la présentation de l'ENV. En termes de dynamique politique et d'utilisation des résultats une fois l'ENV présenté, aucune recommandation n'est établie quant aux étapes ultérieures. De ce fait, il peut être

opportun de maintenir le lien actuel avec les ENV et de ne pas envisager de mobiliser des ressources en vue de le renforcer.

Au-delà des ENV, une plus grande flexibilité en matière de planification du suivi du Partenariat mondial favoriserait une plus forte institutionnalisation du processus de suivi et de ses résultats au niveau des pays. Pour les pays, cela pourrait ouvrir des axes d'amélioration concernant le moment de réalisation de l'exercice, de sorte que les données du Partenariat mondial puissent alimenter le suivi et l'examen nationaux relatifs aux ODD, ainsi que d'autres processus nationaux pertinents.

### (3) Perspectives

La réforme en cours du suivi du Partenariat mondial, qui devrait être finalisée à temps pour la prochaine Réunion de Haut Niveau du Partenariat mondial en 2022, fournit des occasions de renouvellement et de renforcement des liens avec les ODD. Ce document s'est concentré sur les liens existants entre le suivi du Partenariat mondial et le *reporting* sur les ODD. Comme mentionné ici, des liens renouvelés et renforcés pourraient être instaurés en ajustant le calendrier de l'exercice de suivi, ce qui permettrait alors aux pays partenaires de planifier l'exercice de façon à alimenter les processus relatifs aux ODD au niveau des pays.

Au-delà des informations contenues dans le présent document, de nouveaux liens pourraient être établis en mettant davantage l'accent sur le cadre pour d'autres questions inhérentes à l'ambition du Programme 2030. Il pourrait s'agir par exemple de mieux refléter l'engagement de ne laisser personne de côté. Même si le suivi du Partenariat mondial contient certains éléments qui reflètent cet engagement, tel que l'indicateur actuel sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, les retours d'informations sur les consultations menées début 2021 suggèrent que ce point pourrait être amélioré. Il est tout particulièrement important de rechercher des solutions afin de suivre cet engagement universel dans le contexte de reprise post pandémie de COVID-19. Il y a d'autres domaines autour desquels les liens avec les ODD pourraient être renforcés, tels que la consolidation des capacités statistiques dans les pays en développement ou le fait d'accorder une plus grande importance à l'approche à l'échelle de l'ensemble de la société au regard de la coopération pour le développement et de la redevabilité mutuelle.

Enfin, alors que la réforme du suivi se poursuit et que la lumière se fait quant aux liens existants qui seront renforcés et aux liens nouveaux qui pourraient être instaurés, le Partenariat mondial, en tenant compte des conclusions de son propre examen plus global, devra se pencher sur le type de discours politique qu'il souhaite élaborer, et communiquer sur ses liens avec les ODD et le Programme 2030. Ce discours devra être concis et percutant, et présenter clairement comment le suivi du Partenariat mondial est lié aux ODD, de sorte que ce message puisse être aisément diffusé aux parties prenantes à l'issue de la réforme du suivi.